



PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES TRAUMATISMES

GUIDE SÉCURITÉ - Outil à l'usage des acteurs du milieu scolaire

1^{ère} édition - 2020

► Les premiers secours.

La fédération internationale des Croix-Rouge et du Croissant Rouge définit les premiers secours comme les « *secours immédiats prodigués à une personne malade ou blessée dans l'attente de l'arrivée de secours professionnels. Ils recouvrent non seulement la prise en charge des lésions ou des troubles physiques, mais également d'autres formes de prise en charge, notamment un soutien psychosocial aux personnes souffrant de troubles émotionnels après avoir subi ou été témoin d'un événement traumatisant* »¹.



Quels enjeux pour l'organisation scolaire ?

Les traumatismes (incidents, accidents, malaises...) qui se produisent à l'école peuvent concerner les membres du personnel ou les élèves. L'organisation doit donc être préparée à cette éventualité et mettre en œuvre les dispositifs qui vont permettre aux victimes de traumatismes de recevoir les secours nécessaires et adéquats le plus rapidement possible afin d'éviter les complications et/ou les aggravations. Les premiers soins ont donc pour but de réduire au minimum les blessures et les incapacités. Dans les cas graves, les premiers soins sont nécessaires à la survie en attendant que des soins médicaux puissent être offerts.

De nombreuses études scientifiques ont prouvé qu'en cas de traumatismes, la présence d'un témoin, capable d'intervenir efficacement avant l'arrivée des secours professionnels, augmente les chances de survie d'une victime et qu'il y a un lien direct entre le niveau des connaissances sur les premiers secours et la qualité des soins apportés.

→ Les premiers secours reposent sur deux principes fondamentaux :

- Donner l'alerte rapidement ;
- Pratiquer les bons gestes d'attente (premiers soins) avant l'arrivée des secours spécialisés.

→ Quatre grandes étapes constituent la base du processus d'intervention de premiers secours et la base de tous les apprentissages :

- Sécuriser les lieux et se mettre en sécurité ;
- Apprécier l'état de la victime (état de conscience) ;
- Demander de l'aide ;
- Effectuer les gestes de premiers secours (position du blessé).

Pour chacune de ces étapes des connaissances et des comportements sont à acquérir.



Aborder la notion de « premiers secours » dans l'organisation de la vie scolaire

→ Cela permet de :

- Satisfaire aux dispositions réglementaires de l'Arrêté royal du 15 décembre 2010 relatif aux premiers secours à dispenser aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise sur le lieu du travail ;
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté des élèves en leur permettant d'acquérir les compétences et des comportements utiles pour réagir avec efficacité, face à une situation d'incidents ou d'accidents de santé ;
- Participer au renforcement du premier maillon de la chaîne des secours.

Le Brevet Européen de Premiers Secours (BEPS)²

C'est une formation de base délivrée par la Croix-Rouge. Elle permet de devenir le premier acteur dans la chaîne de secours et d'acquérir les gestes indispensables pour intervenir en cas d'accident. Cette formation est destinée aux adultes et est ouverte aux jeunes à partir de 15 ans.

→ En Belgique, le brevet européen de premiers secours peut être complété par :

- Le brevet de secourisme ;
- Une formation permettant d'enseigner les premiers secours.

Les formations d'animateur-relais « Premiers soins jeunesse »

Elles « ont pour mission de former les enseignants aux outils pédagogiques de la Croix-Rouge Jeunesse destinés aux élèves du primaire sur cette thématique : Mission Zéro Bobo (pour la 1^{ère}-4^{ème}) et le Benjamin-Secouriste (pour la 5^{ème}-6^{ème}). Au terme de la formation, l'enseignant devient « animateur-relais CRJ » et est prêt à donner l'animation auprès de ses élèves »³.

Les animations Benjamin – Secouriste

Animations organisées par la Croix-Rouge à destination des 10 – 12 ans en Wallonie et à Bruxelles pour apprendre les bons réflexes à adopter en cas d'accident et les gestes de premiers soins.

« Durant cette animation de 12 heures, les premiers secours sont abordés à travers des jeux et des mises en situation adaptés au quotidien de l'enfant. Des notions de prévention lui sont également transmises.

À l'issue de l'animation, les enfants reçoivent un cahier richement illustré comprenant chaque matière et message transmis, ainsi que le brevet du Benjamin-Secouriste.

Ils sont alors prêts à aider leur prochain en cas de blessure ou de petit accident, et à intervenir de manière responsable et prudente en cas d'accident plus conséquent. »⁴



Notons que le nouveau Plan de Prévention et de Promotion de la Santé en Wallonie⁵ par fin 2018, il est prévu de « *former les enfants de l'enseignement primaire à l'utilisation des numéros d'appels d'urgence et de les initier aux notions de premiers soins* ». Précisant que « *cette action requiert une sensibilisation et un intérêt de la part du corps enseignant afin d'importer les programmes de type « Benjamin Secouriste » dans les classes* ».



Cette fiche pratique est composée de 4 parties

- 1 – Observer la situation (donne une appréciation générale et les éventuels éléments à améliorer)
 - 2 – Analyser les risques
 - 3 – Prendre des mesures préventives
 - 4 – Quelques ressources supplémentaires à consulter
-



→ 1 - OBSERVER LA SITUATION ...

ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
→ L'organisation des premiers secours repose sur...		
Des procédures pour les premiers secours :		
• Basées sur le plan d'urgence interne ;		
• Portant sur l'information et la formation du personnel scolaire à propos de l'organisation des premiers secours dans l'école ;		
• Organisant la communication interne et externe		
• Réglant l'organisation des moyens de transport.		
L'équipement et les moyens à utiliser pour dispenser les premiers soins.		
L'identification des personnes compétentes formées pour les premiers secours.		
L'adaptation des procédures à la nature des risques qui existent dans l'école.		
→ L'information du personnel scolaire		
Tous les membres du personnel connaissent :		
• Les procédures de premiers secours ;		
• Les personnes qui sont désignées pour dispenser les premiers secours ;		
• L'endroit où se trouvent les moyens pour dispenser les premiers secours ;		
• Les procédures d'alerte et de communication interne.		
Les consignes à propos du comment « porter les premiers secours » sont rappelées régulièrement aux membres du personnel.		
→ Le système d'alerte et de communication interne		
Lorsqu'un traumatisme (accident) se produit, la personne chargée des premiers secours est présente dans les 3 minutes qui suivent l'accident ⁶ .		
Des moyens de joindre rapidement la ou les personnes chargées de premiers soins existent et sont connus (ligne téléphonique, GSM, contact visuel, ...).		
→ Le système de communication externe pour les services spécialisés		
Les principaux numéros des services de secours sont affichés près des postes de téléphone et directement accessibles :		
• Numéro européen d'urgence (ambulances et pompiers) : 112		
• Centre antipoisons : 070/245.245		
• Service de médecins de garde (aide médicale non urgente) : 1733		
→ Local de soins		
Un espace pour donner des soins ou permettre de se reposer est identifié et accessible (calme, propre...).		
L'espace contient la ou les boîtes de secours, les fiches santé des élèves, le carnet de soins ⁷ .		
→ Boîte de secours		
Le contenu de la boîte de secours pour les enfants est listé et correspond aux recommandations du Ministère de la Santé et/ou du médecin scolaire (Services PSE) ⁸ .		



ÉLÉMENTS À EXAMINER	APPRÉCIATION GÉNÉRALE 😊 - 😞	ÉLÉMENTS À AMÉLIORER
Le contenu de la boîte de secours destiné au personnel de l'école est déterminé et mis à jour après avis du conseiller en prévention-médecin du travail.		
Une ou plusieurs personnes sont chargées de la vérification régulière et de la mise en ordre des boîtes de secours.		
→ Le personnel⁹ est chargé des premiers secours		
Une ou plusieurs personnes sont désignées pour donner les premiers secours ou premiers soins aux élèves et aux membres du personnel.		
Le personnel chargé des premiers soins est formé et suit régulièrement un recyclage.		
→ Les instructions et procédures pour administrer les premiers soins auprès des élèves		
Une liste de procédures ¹⁰ à suivre en cas de blessures légères chez les élèves est mise à la disposition des enseignants.		
En partenariat avec l'équipe PSE, une séance d'information sur les gestes à poser est organisée annuellement avec les membres du personnel.		
→ Les activités visant à développer les compétences des élèves		
Des activités adaptées pour apprendre à « porter secours » existent pour chaque cycle scolaire.		
Les activités visent à développer des comportements pour :		
• Éviter un « sur-accident » ;		
• Donner l'alerte/demander de l'aide à un adulte ;		
• Poser les bons gestes pour intervenir.		
→ Partenariat		
Des partenariats avec les services ressources chargés de la sécurité et du bien-être du personnel et des élèves existent.		

→ 2 - Analyser les risques

Au terme de la phase d'observation, les éléments identifiés comme constituant un risque sont placés dans la matrice de Haddon.

À titre d'exemple, un ensemble de facteurs de risque a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Élèves	→ Encadrement pédagogique et éducatif	→ Environnement physique et matériel	→ Environnement socio-économique
<p>Avant l'événement Quels sont les facteurs de risques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faible niveau d'information des élèves sur les gestes à adopter afin de porter secours. Age. Personnalité/caractère. Capacité à demander de l'aide. Inexpérience des élèves pour la réalisation de certains gestes. 	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de préparation et d'information des membres du personnel sur les interventions de premiers secours. Répartition des tâches et des responsabilités entre les membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> État de propreté et de salubrité de l'espace de soins. Absence de vérification de la trousse de secours. Absence de listing du contenu de la boîte de secours conformément aux recommandations du Ministère de la Santé et/ou du médecin scolaire. Non-conformité du matériel et des équipements pour les premiers secours. 	<ul style="list-style-type: none"> Inexistence d'un espace contenant la ou les boîtes de secours, les fiches santé des élèves et le carnet de soins.
<p>Pendant l'événement Quels sont les facteurs d'aggravation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Age. Comportement des enfants face à la situation. Type et la gravité des blessures/incapacités. Absence de réactions appropriées en cas de secours à apporter. 	<ul style="list-style-type: none"> Déficit d'interventions appropriées par les personnes formées. 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte de secours pas en ordre. 	<ul style="list-style-type: none"> Absence du matériel et des équipements pour les premiers secours.
<p>Après l'événement Quels sont les facteurs de risque de complication, d'aggravation ou de séquelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Absence de premiers soins. Incapacité de demander de l'aide. 	<ul style="list-style-type: none"> Non application des premiers soins par les personnes formées. Absence de l'équipement/du matériel nécessaire pour réaliser les premiers soins. Système d'alerte et de communication interne non performant. 	<ul style="list-style-type: none"> Non proximité des services de soins. Pas de correction des aspects « défailants » après l'intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> Service de soins éloigné ou pas contacté. Difficulté d'accéder au lieu de l'intervention par les services de secours. Banalisation de l'incident.

→ 3 – Prendre des mesures préventives

Au terme des phases d'observation et d'analyse de risques, des mesures préventives peuvent être envisagées.

À titre d'exemple, un ensemble de mesures a déjà été identifié ci-dessous.

AXE TEMPOREL	AXES FACTORIELS			
	→ Mesures liées aux élèves	→ Mesures liées à l'encadrement pédagogique et éducatif	→ Mesures liées à l'environnement physique et au matériel	→ Mesures socio-économiques
<p>Avant l'événement Que mettre en place pour éviter les événements ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités permettant aux enfants d'exercer les procédures et les gestes de premiers secours. 	<ul style="list-style-type: none"> Former les membres du personnel aux gestes de premiers secours. Établir les rôles et les devoirs des membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un lieu adéquat pour l'espace de soins. Désigner un ou des responsable(s) pour la vérification et la mise en ordre de la boîte de secours. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à la disposition, dans l'espace de soins, d'un endroit où stocker la ou les boîtes de secours, les fiches santé des élèves et le carnet de soins.
<p>Pendant l'événement Que mettre en place pour éviter les complications pendant que l'événement se produit ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Savoir prévenir un adulte. Garder son calme. Adapter son comportement pour agir le plus rapidement possible. Éloigner les autres élèves de la personne blessée/inconsciente. 	<ul style="list-style-type: none"> Garder son calme. Analyser la gravité de la situation et des risques de complications. Demander de l'aide pour que les autres élèves soient pris en charge par un autre membre du personnel. Appliquer les gestes de premiers secours adéquats. 	<ul style="list-style-type: none"> Boîte de secours en ordre et toujours à disposition. 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la disponibilité du matériel et de l'équipement des premiers secours.
<p>Après l'événement Que mettre en place pour éviter les complications et les séquelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Demander de l'aide. Parler de l'évènement en classe et revoir les procédures à mettre en place pour les premiers secours. 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la situation et continuer de prodiguer les premiers secours. Faire un débriefing sur l'évènement avec les élèves et les autres membres du personnel. Promouvoir et renforcer les procédures à suivre en cas d'accident. 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre l'accès facile pour les services de secours. Procéder à l'entretien des équipements de secours et à l'achat du matériel de premiers soins. Tenir à disposition des services de secours les fiches santé et les carnets de santé des élèves ainsi que des membres du personnel. 	



→ 4 – QUELQUES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CONSULTER...

- Ministère de la Communauté française. Circulaire N° 000420 du 30-10-2002. Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, aide pour une démarche d'amélioration continue de la sécurité dans les écoles.
Disponible sur : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/27127_000.pdf (Dernier accès le 17/03/2020)
- Ministère de la Communauté française. Circulaire N°2674 du 09-04-2009. Référentiel en matière de sécurité/bien-être dans les établissements scolaires et assimilés.
Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3cxvho6> (Dernier accès le 17/03/2020)
- Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les grands thèmes de la prévention : Soins d'urgence.
Disponible sur http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2007 (Dernier accès le 17/03/2020)
- Office de la Naissance et de l'Enfance. Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans (2017).
Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)
- SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Premiers secours au travail du (2011).
Disponible sur <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=34480> (Dernier accès le 17/03/2020)



Notes

Les informations ci-dessous font référence aux appels de note dans le texte de cette fiche.

1 - La Fédération internationale des Croix Rouge et du Croissant Rouge. *Recommandations Internationales 2011 en matière de premier secours et de réanimation* (2011).

Disponible sur (url raccourcie) <https://bit.ly/3cyOblh> (Dernier accès le 17/03/2020)

2 - Plus d'information sur le site internet de la Croix-Rouge : Brevet européen de premier secours (BEPS).

Accessible via <https://formations.croix-rouge.be/formations/beps-brevet-europeen-de-premiers-secours/> (Dernier accès le 17/03/2020)

3 - Plus d'information sur le site internet de la Croix-Rouge : Formation animateur relais – premiers soins jeunesse.

Accessible via <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-formations/formation-animateurs-relais-premiers-soins-jeunesse/> (Dernier accès le 17/03/2020)

4 - Plus d'information sur le site internet de la Croix-Rouge : Animation Benjamin – Secouriste.

Accessible via <https://enseignement.croix-rouge.be/nos-animations/animation-benjamin-secouriste/> (Dernier accès le 17/03/2020)

5 - Plan Wallon de Prévention et de Promotion de la Santé (PWPPS). Horizon 2030. Partie 2 : Référentiel pour l'action.

Novembre 2018. <http://sante.wallonie.be/?q=node/4470> (Dernier accès le 17/03/2020)

6 - « En général, on part du principe que le temps de réponse ne peut dépasser les trois minutes. Cela signifie que dans les trois minutes qui suivent l'accident, la personne chargée des premiers secours est présente et peut dispenser les premiers secours. Ce temps de réponse peut être plus court ou plus long suivant les cas. Il est indiqué de fixer d'abord un temps de réponse en fonction des risques et des dommages éventuels à la santé et ensuite de fixer l'organisation des premiers secours en fonction du temps de réponse requis. Ce temps de réponse peut être plus long ou plus court. Il est recommandé de le fixer en fonction des risques et des dommages éventuels de santé. » Extrait de la brochure *Premiers secours au travail* du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2011).

Disponible sur <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=34480> (Dernier accès le 17/03/2020)

7 - Les caractéristiques de ces documents sont reprises au chapitre 4 de la brochure de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. *Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans* (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)

8 - Une liste de produit recommandé est formulée au chapitre 4 de la brochure de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. *Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans* (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)

9 - « Dans les entreprises du groupe D (moins de 20 travailleurs), l'employeur désigne un ou plusieurs travailleurs chargés de dispenser les premiers secours, qui sont formés à cet effet, mais qui n'ont pas suivi la formation de base de secouriste. » « Dans les entreprises des groupes A (plus de 1000 travailleurs), B (entre 200 et 1000 travailleurs) ou C (moins de 200 travailleurs), l'employeur fixe le nombre et la qualification du personnel chargé de dispenser les premiers secours : après avis préalable du conseiller en prévention-médecin du travail et du comité, en fonction du nombre de travailleurs occupés dans son entreprise, en fonction des caractéristiques des activités de son entreprise, en fonction des résultats de l'analyse des risques. Ces membres du personnel sont soit des secouristes disposant d'une formation de base, soit des secouristes disposant d'une formation de base et de connaissances et aptitudes spécifiques (si des risques spécifiques sont présents dans l'entreprise), soit du personnel infirmier, soit des travailleurs désignés ». Extrait de la page *Premiers secours*, du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale disponible sur

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=563#obligations> (Dernier accès le 17/03/2020)

10 - Consulter le chapitre 5 « Des bosses et bobos aux premiers secours » de la brochure de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. *Mômes en santé. La santé en collectivité pour les enfants de 3 à 12 ans* (2017). Disponible sur <http://www.momesensante.be/> (Dernier accès le 17/03/2020)

